

Berne, le 26 juillet 1963

Conférence chez le Secrétaire
Général du Département le
26 juillet 1963.

Sujet traité : "Nationalisation" de l'immeuble
de l'ancienne chancellerie à la
Havane.

Etaient présents : M. le Secrétaire général du Département
M. l'Ambassadeur Stadelhofer
M. Campiche
M. Richard
MM. Zoelly et Ritter du Service juridique
M. Cuenoud, de la section ouest.

Les différents aspects posés par cette
décision ont été examinés. L'importance des inté-
rêts suisses en jeu a été mise en évidence. M.
Stadelhofer a déclaré qu'il profiterait de son
passage aux Etats-Unis pour voir avec le Gouver-
nement américain si on peut lui donner matière pour
trouver une solution qui permette à Fidel Castro
de revenir en arrière sans perdre la face. Une
solution pourrait consister dans un arbitrage por-
tant sur la question formelle de l'exécution de la
décision cubaine, (c'est-à-dire* si au regard du
droit des gens le Gouvernement cubain peut prendre
possession de l'immeuble sans l'assentiment du
Gouvernement suisse).

* de savoir

M. Stadelhofer se propose d'interroger
le Département d'Etat sur ce point.

L'hypothèse dans laquelle nous pourrions
nous trouver de devoir évacuer l'immeuble de l'an-
cienne chancellerie américaine a été examinée.

Les assistants se sont ralliés à l'avis



- 2 -

que nous ne saurions faire une résistance physique mais en revanche que nous devrions faire valoir les immunités diplomatiques et utiliser tous les moyens de droit et diplomatiques pour s'opposer à une mesure d'expulsion. Des indications précises ont été données à M. l'Ambassadeur Stadelhofer à ce sujet.

M. l'Ambassadeur Micheli a clos la discussion en disant à M. l'Ambassadeur Stadelhofer qu'on ne lui donnait aucune instruction écrite formelle, qu'à la suite de cette conférence il était parfaitement au courant de la situation et qu'après sa visite aux Etats-Unis il serait à même de prendre sur place, à Cuba, les décisions et mesures qu'il estimerait indiquées.

Le Secrétaire Général du Département a ajouté que nous ne donnerons pas davantage d'instructions à la Havane jusqu'à l'arrivée de M. l'Ambassadeur Stadelhofer, sauf cas exceptionnel. Il suffira que M. l'Ambassadeur Zehnder nous adresse un rapport par câble sur les entretiens avec le Gouvernement américain.